

Vladimír ŠPIDLA

Membre de la Commission européenne chargé de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Égalité des Chances

Améliorer la Santé Mentale dans l'Union Européenne

~~Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort~~

Conférence Européenne sur la Santé Mentale "*Ensemble pour la santé mentale et le bien-être*"

Bruxelles, Charlemagne, le 13 juin 2008

Mesdames et messieurs

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de cette conférence sur la santé mentale dans l'Union européenne.

Aux côtés de Mme Vassiliou, j'ai une responsabilité importante au sein de la Commission en lien avec les domaines dont j'ai la charge : l'emploi, la politique sociale et l'égalité des chances - en d'autres mots, la non-discrimination.

J'attache une grande importance à l'inclusion active des personnes vulnérables qui porte sur trois piliers - non seulement l'accès à l'emploi, mais aussi un revenu digne et l'accès aux services sociaux. Je suis aussi très engagé dans le débat concernant le développement des soins de longue durée, y compris pour les gens souffrant de troubles mentaux, vers un modèle plus respectueux de l'autonomie et de la dignité des utilisateurs.

Je suis conscient que la souffrance que subissent les personnes atteintes de troubles mentaux est gravissime, mais elle reste trop souvent sous-estimée.

Il est donc très important d'assurer que nos sociétés aident les personnes atteintes de ces troubles d'une manière pas seulement efficace, mais aussi humaine et sensible - et surtout, qu'elle n'aggravent pas cette souffrance par le rejet, la stigmatisation ou le manque des soins appropriés.

En ce qui concerne plus spécifiquement le thème de cette session, la santé et la sécurité au travail, il est clair que la nature des risques professionnels est en train de changer à cause de plusieurs facteurs :

- l'accélération de l'innovation ;
- le changement démographique et le vieillissement de la population ;
- la transformation des rythmes, de la nature et de l'organisation du travail ;
- la segmentation du marché du travail avec une part non négligeable de la population en situation précaire ;
- ou encore le développement du travail indépendant et la sous-traitance.

Nul ne met en doute le lien entre santé mentale, santé physique et travail. Il ne fait pas de doute non plus que certains troubles psychologiques, voire psychiatriques, sont à la hausse dans le milieu de travail. Je suis fortement convaincu que dans ce contexte, on doit éviter toute tendance à réduire les problèmes de santé mentale à des diagnostics médicaux, ou même une "médicalisation" des problèmes qui sont essentiellement d'ordre socio-économique. Nous devons donc prendre en compte toute la complexité du problème.

La santé mentale au travail est un thème multidimensionnel : dès lors, les réponses politiques à apporter nécessiteront une approche intégrée.

La Commission agit sur plusieurs fronts pour améliorer la santé mentale de la population, prévenir les troubles psychiques et soutenir l'intégration des personnes handicapées, y compris des gens souffrant de problèmes mentaux.

L'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs est un des objectifs clés de la stratégie de Lisbonne. Elle contribue à améliorer la qualité du travail, la satisfaction au travail et en fin de compte la productivité. Elle contribue donc directement à la compétitivité des entreprises et à la croissance.

La Commission promeut la santé mentale sur les lieux de travail ainsi que l'amélioration de la qualité et de la productivité du travail à travers la nouvelle stratégie communautaire relative à la santé et à la sécurité au travail 2007-2012.

Dans le cadre de cette stratégie, l'accent a été mis sur des initiatives en lien avec la promotion de la santé mentale. Il est en effet nécessaire de renforcer la cohérence

entre les politiques en matière de santé et de sécurité au travail et les politiques en matière de santé publique afin de mieux prévenir les maladies et prolonger une vie active en bonne santé.

La responsabilité en revient bien sûr principalement aux Etats membres. Dans ce contexte, il faut promouvoir une nouvelle "culture de sûreté" sur le lieu de travail. Il faut maximiser chez chaque personne la capacité de travailler et empêcher toute sortie précoce du marché du travail.

En effet, de plus en plus souvent, les problèmes de santé mentale et de stress au travail sont à l'origine des demandes de retraite anticipée.

Les maladies professionnelles sont aussi un lourd fardeau pour les gouvernements, les employeurs et les salariés et leurs familles.

Chaque année, les problèmes de santé liés au travail représentent d'énormes coûts pour l'économie européenne. Une part considérable de ces frais incombe aux systèmes de sécurité sociale et aux finances publiques. La perte de revenus dus à l'absence des travailleurs est de l'ordre d'1 milliard d'euros par an.

Les employeurs doivent faire face à des coûts liés aux indemnités de maladie, au remplacement de travailleurs absents - dont beaucoup ne sont pas couverts par une assurance - et à la perte de productivité.

On estime que les coûts de productivité liés aux troubles de santé mentale s'élèvent à plus de 130 milliards € par an – je dis bien 130 milliards. Deux tiers de ces pertes de productivité – soit près de 100 milliards € par an – sont dues à la dépression et aux troubles liés à l'anxiété. A titre de comparaison, les pertes de productivité associées à un autre problème de santé majeur en Europe, les maladies cardiovasculaires, sont beaucoup moins importantes : elles sont de l'ordre de € 36,1 milliards dans l'UE-25.

Pourtant, les problèmes de santé mentale ne soient généralement pas considérés juridiquement comme des maladies professionnelles. Ils ne sont pas inscrits, du moins pas encore, sur la liste européenne des maladies professionnelles.

Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les problèmes de santé au travail ne sont pas de même nature d'un secteur de l'économie à l'autre ou d'une entreprise à l'autre.

Certaines catégories d'entreprises sont plus vulnérables comme les PME, en particulier, qui ont moins de ressources pour mettre en place des systèmes adéquats de protection des travailleurs, alors que certaines d'entre elles tendent à être affectées par des problèmes de santé et de sécurité.

Certains secteurs comme les services de sociaux et de santé, l'éducation, les transports et la santé les travailleurs sont plus exposés aux risques de problèmes de santé mentale.

Dans ce contexte très complexe, la nouvelle stratégie sur la santé et sécurité au travail 2007-2012 prévoit une série d'actions aux niveaux européen et national pour promouvoir une santé et sécurité au travail moderne et efficace :

En amont, c'est-à-dire plutôt sous la responsabilité directe de la Commission, il s'agit d'améliorer, de simplifier et de veiller à une meilleure application de la législation en vigueur. A ce titre la Commission pourra envisager comment la législation existante peut mieux contribuer aux objectifs liés à la santé mentale au travail.

En aval, il s'agit de favoriser le développement cohérent de stratégies nationales adaptées au contexte spécifique de chaque Etat membre.

Il faut développer de nouvelles synergies entre la politique en matière de santé et sécurité au travail et d'autres domaines politiques (l'éducation, la santé publique, la recherche, la politique de l'entreprise et peut-être d'autres encore).

Il faut renforcer l'échange de bonnes pratiques entre Etats membres : je me félicite, dans ce cadre, de l'initiative des hauts responsables de l'inspection du travail de travailler sur le thème de la santé mentale.

Il faut poursuivre la mise en œuvre des deux accords cadre conclus entre les partenaires sociaux européens, en 2004 et 2007, respectivement sur la prévention du stress au travail et le harcèlement et la violence au travail.

Il faut impliquer toutes les parties prenantes, assurer une bonne coordination des politiques à tous les niveaux et intégrer la santé et sécurité au travail dans les autres politiques.

Il ne s'agit évidemment pas d'imposer une solution unique, bien au contraire, mais de partager les expériences et découvrir les facteurs qui peuvent aider les États membres et les partenaires sociaux à développer des solutions adaptées aux situations spécifiques.

Enfin, je tiens à mentionner le rôle important de l'Agence Européenne de Santé et Sécurité au Travail. L'Agence pourrait utilement lancer des actions de sensibilisation, de promotion et de diffusion de bonnes pratiques en matière mentale au travail.

Mesdames et messieurs,

La tâche qui nous attend est donc de taille.

Cette conférence d'aujourd'hui n'est qu'une étape. Comme vous le savez, des conférences thématiques seront organisées à la suite de cette conférence, dont deux qui concerneront des thèmes qui me sont chers :

- la santé mentale sur le lieu de travail ;
- et la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale.

Pour ma part, je m'engage à continuer de travailler avec en vue d'améliorer la santé mentale dans l'Union Européenne.

Je vous remercie de votre attention.

This paper was produced for a meeting organized by Health & Consumer Protection DG and represents the views of its author on the subject. These views have not been adopted or in any way approved by the Commission and should not be relied upon as a statement of the Commission's or Health & Consumer Protection DG's views. The European Commission does not guarantee the accuracy of the data included in this paper, nor does it accept responsibility for any use made thereof.